



Accusé de réception en préfecture
021-212103550-20251112-2025-090-DE
Date de télétransmission : 13/11/2025
Date de réception préfecture : 13/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

Séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2025 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 6 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 23 Nombre de procurations : 6

Pour : 29 Contre : Abstention :

Membres présents

Mme Céline TONOT	M. Luc LE LORC'H	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	Mme Monique ISSAD	Mme Leïla BELKAID
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Christophe SAGE	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Patricia QUELIN	Mme Anne MILLOT
M. Christian BOUCASSOT	Mme Fabienne VION	Mme Cyrielle VILLANI
M. Pierre BERTRAND	M. Gaëtan GUERMONPREZ	M. Fernando NOVO
Mme Béatrice SIMON	M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Valérie GRANDET
M. Christian CHEVREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	

Membres absents

Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à M. Jonas MOUNDANGA)
M. José ALMEIDA (pouvoir à Madame Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)

N° 2025-090 : Candidature à un marché public et détermination de tarif

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Adjointe à la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
DÉCIDE de soumissionner au marché ayant pour objet la réservation de dix « berceaux » dans un ou plusieurs
établissement(s) d'accueil de jeunes enfants au bénéfice des enfants des ressortissants de l'action sociale des
armées résidents ou non-résidents du secteur géographique,

PROPOSE d'indiquer dans l'offre qui sera remise en réponse à ce marché, le prix de 10 000 € par an le tarif de
réservation d'un berceau dans les structures Petite Enfance de la commune,

CHARGE Madame la Maire de la signature de tout acte en ce sens.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS